l'ensemble du programme est administré ou, du moins les priorités sont fixées, par un bureau consultatif mixte.

Le député a posé plusieurs questions. Il a demandé pourquoi on avait laissé tomber le projet. Le projet a fonctionné pendant quelques années sous l'inspiration de M. Wellington, un très vieux monsieur qui a quitté le service fédéral des forêts l'an dernier pour aller travailler à l'Université de Toronto. Autrement dit, le projet se trouvait sans chef. C'est une des principales raisons pour lesqueles il a été abandonné. Il l'a été aussi parce qu'il a été relégué, précisément par ce comité mixte des représentants de l'industrie et des autres intérêts en cause, au bas d'une très longue liste.

Pour réaliser des économies dans le secteur des immobilisations, nous ne réduisons les entreprises que dans une proportion d'environ 5 p. 100. Nous ne supprimons pas tous les projets, et sûrement pas ceux qui figurent en tête de liste. Le député a demandé s'il s'agissait d'un projet très important, s'il avait une certaine préséance. A vrai dire, nous étions en train d'évaluer les projets: lorsque celui-ci a été relégué au bas de la liste, pour ainsi dire sans chef, privé de l'homme qui l'avait lancé et guidé pendant des années, il a été jugé des moins souhaitables.

Le député a parlé de moral. Les salaires dans le service aujourd'hui sont comparables à ceux qu'on paie un peu partout dans l'industrie. Un individu qui quitte le service fédéral des forêts aujourd'hui pour aller travailler dans une université ou dans l'industrie a des problèmes d'adaptation, mais les perspectives d'avenir sont belles pour ce jeune M. Mansingh qui entrait au service pour la première fois en 1967 et dont l'emploi était supprimé cet été. Il ne quittera pas le service avant le 31 janvier. Je crois savoir qu'il est très compétent et que ses possibilités d'emploi convenable sont nombreuses ailleurs.

LES PENSIONS—L'AUGMENTATION AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le mardi 28 octobre, comme en témoigne le hansard, à la page 160, j'ai posé la question suivante au président du Conseil du Trésor (M. Drury):

Mercredi dernier, lorsque j'ai posé au premier ministre une question au sujet de certaines pensions, y compris celles de fonctionnaires en retraite, il m'a conseillé d'attendre d'avoir vu le discours du trône. Étant donné que le discours du trône ne parle pas des pensions des fonctionnaires en retraite, puis-je demander au président du Conseil du Trésor si le gouvernement sera bientôt en mesure d'annoncer une augmentation de ces pensions?

Voici ce qu'a répondu le président du Conseil du Trésor:

Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir, dans un avenir très prochain et à la suite de l'étude générale sur la question, faire une déclaration relative aux pensions des fonctionnaires retraités.

Il y eut ensuite une question supplémentaire et une autre réponse qui ne nous ont pas appris grand-chose. Nous nous retrouvons donc ce soir, une fois de plus, le président du Conseil du Trésor et moi, en train de discuter d'un de mes sujets favoris. J'imagine qu'il partage avec plus d'un l'envie de me dire: Devons-nous recommencer toute cette histoire? N'avons-nous pas eu assez de questions, de séances tardives, de débats et d'arguments au sujet des pensions des fonctionnaires retraités? J'aimerais ne pas devoir en reparler. J'aimerais que la question pût être réglée. Je serais heureux que ces gens puissent accéder à la place qui leur revient dans la société juste et que nous puissions nous tourner vers d'autres sujets. Cependant, je dois convenir, je le crains, que si nous ne poursuivions pas la lutte comme nous le faisons, ils seraient bien vite oubliés. Aussi, profitant du calme et de la tranquilité de cette période d'ajournement, je supplie une fois de plus, ce soir, le président du Conseil du Trésor, de nous donner l'assurance qu'on augmentera bientôt les pensions des fonctionnaires retraités, y compris tous ceux qui ont droit à ce titre.

• (10.10 p.m.)

Avec les années, on a vu disparaître bon nombre de ces personnes qui s'attendaient à des mesures pour améliorer leur situation. De fait, le taux de mortalité chez les fonctionnaires retraités est d'environ 1,500 par année, ce qui veut dire que 2,000 d'entre eux sont décédés depuis les élections de juin 1968 et 3,250 depuis le 8 mai 1967, date où fut déposé au Parlement un rapport demandant des mesures immédiates. Ce qu'il y avait dans ce rapport, le ministre le sait. Il en connaît sans doute très bien la teneur maintenant, car il nous a dit à maintes reprises que la question était à l'étude.

Je voudrais avoir recours ce soir au ministre de la façon que voici. Je sais que l'on prendra des mesures tôt ou tard; cette question ne peut rester indéfiniment sans réponse. Je veillerai pour ma part à ce que cela ne se produise pas. Un jour viendra où l'on acceptera de plein gré le principe d'une indexation des pensions de divers genres, après la retraite, et où on en fera l'application générale.

J'ai bon espoir que l'un des premiers secteurs d'application de ce principe, en ce qui concerne le gouvernement fédéral, sera celui de ses fonctionnaires retraités. Je songe actuellement à une allocation plus généreuse